

Rapport de gestion 2020

Table des matières

1	Rétrospective de l'année	1
2	Produit : Droit d'utilisation et obligation de redevance	3
	Domaine de gestion Droit de diffusion	3
	Domaine de gestion Droits d'art visuel	4
	Domaine de gestion Reprographie/réseaux numériques	4
	Domaine de gestion Supports vierges	5
	Domaine de gestion Replay TV	5
	Domaine de gestion Droit de location / prêt	6
	Autres domaines de gestion	7
3	Répartition : Paiement pour la cession de droits d'auteur	8
	Contrats de gestion (Membres)	8
	Modèle légal et règles de répartition	8
	Du produit à la répartition	9
4	Charges : Compte de gestion de ProLitteris	10
5	Autres missions de ProLitteris	12
	Fondation sociale	12
	Fonds culturel	12
	Conseil juridique et activités politiques	12
	Coopération internationale	13
6	Organisation, direction et surveillance	15
	Assemblée générale et Conseil d'administration	15
	Direction et personnel	15
	Autorités de surveillance	16
	Collaboration des sociétés suisses de gestion de droits d'auteur	16
7	Comptes annuels de ProLitteris	17
	Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de ProLitteris	31
8	Comptes annuels de la Fondation sociale	33
	Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation sociale	40
9	Comptes annuels de la Fondation Fonds culturel de ProLitteris	41
	Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation Fonds culturel	45

1 Rétrospective de l'année

En 2020, la loi révisée sur le droit d'auteur est entrée en vigueur. ProLitteris a édicté un nouveau tarif pour les œuvres orphelines, afin que les institutions gardiennes de mémoire puissent exploiter leurs collections même lorsque tous les ayants droit ne sont pas connus ou localisables (Tarif commun 13). Nous avons étendu la nouvelle répartition en ligne. Maintenant, des maisons d'édition peuvent également annoncer des auteurs d'images. Le Conseil d'administration a approuvé de nouveaux statuts. Il a aussi approuvé le projet d'un nouveau contrat de gestion, le concept d'un nouveau portail en ligne pour les membres et un nouveau Règlement de répartition. Les textes de notre page Internet ont été revus. À l'adresse info@prolitteris.ch, nous fournissons des informations aux ayants droit et aux utilisateurs sur le droit d'auteur et la gestion de textes et d'images. Le produit global de ProLitteris se compose des recettes annuelles de l'exercice concerné (les sommes encaissées dans la gestion des droits d'auteur) et des produits divers (produits du patrimoine et montants non répartis lors d'exercices précédents).

Produit (CHF)	2019	%	2020	%
Produit en provenance de Suisse	36'333'924	96.2	36'963'112	104.8
de la Principauté de Liechtenstein	5'847	0.0	5'330	0.0
de l'étranger	2'820'217	7.5	2'193'135	6.2
Affaires de courtage	-3'974'213	-10.5	-3'967'575	-11.2
Produit brut	35'185'775	93.1	35'194'003	99.8
Rabais d'association	-1'622'121	-4.3	-1'629'499	-4.6
Redevances d'encaissement de tiers	-382'962	-1.0	-384'698	-1.1
Réductions de produit diverses	28'025	0.1	-70'256	-0.2
Réduction de produit	-1'977'058	-5.2	-2'084'453	-5.9
Produit après réduction	33'208'717	87.9	33'109'550	93.9
Dissolution de provisions	2'389'319	6.3	1'338'419	3.8
Produit de la gestion de droits	35'598'036	94.2	34'447'969	97.6
Administration de la Fondation sociale	192'110	0.5	180'000	0.5
Produits d'encaissement	176'880	0.5	200'992	0.6
Produits divers	445	0.0	333	0.0
Autres produits d'exploitation	369'435	1.0	381'325	1.1
Produit net	35'967'471	95.2	34'829'294	98.7
Produit financier	1'405'813	3.7	99'654	0.3
Loyers encaissés	205'649	0.5	206'151	0.6
Produit extraordinaire et hors période	195'864	0.5	142'285	0.4
Produit financier, loyers et produit extraordinaire	1'807'326	4.8	448'090	1.3
Produit total (CHF)	37'774'797	100.0	35'277'383	100.0

Le produit brut comprend des augmentations de recettes en provenance de Suisse de CHF 629'188 et des diminutions de recettes de l'étranger de CHF 627'082. En 2020, ProLitteris n'a pu procéder qu'à des dissolutions de provisions d'un montant inférieur de CHF 1'050'900. Le produit financier a diminué en 2020, mauvaise année boursière. Durant l'exercice sous revue, ProLitteris a prélevé CHF 3'082'703 (exercice précédent 2'996'529) pour la Fondation sociale (10%) et CHF 306'202

(exercice précédent 302'673) pour la promotion de la culture. De même, ProLitteris a déduit CHF 5'951'936 (exercice précédent 6'350'110) de frais de gestion, soit les dépenses pour la gestion de droits, l'encaissement et la répartition de redevances. Les répartitions aux ayants droit se sont globalement élevées à CHF 25'434'059 (exercice précédent 27'869'823).

2 Produit : Droit d'utilisation et obligation de redevance

L'activité de ProLitteris couvre six grands domaines de gestion de droits d'auteur. Ils correspondent soit aux tarifs communs de plusieurs sociétés de gestion (TC 1 à TC 13), soit à des conventions et tarifs sur mesure (domaine de gestion "Art", droits d'art visuel et domaine de gestion "Audio", droit d'émission). Il s'y ajoute d'autres domaines générant des produits d'importance inférieure.

Résumé du produit des différents domaines de gestion :

Produit (CHF)	2019	2020	+/-
Droit de diffusion (incl. droits secondaires)	12'148'515	10'172'996	-16.3%
Droits d'art visuel	1'871'022	1'629'171	-12.9%
Reprographie/réseaux numériques	10'500'869	11'283'124	7.4%
Utilisations scolaires	6'949'182	7'060'505	1.6%
Supports vierges	1'810'865	1'830'571	1.1%
Replay TV	1'776'768	1'845'820	3.9%
Droit de prêt	420'441	168'370	-60.0%
Autres domaines de gestion	120'374	457'412	280.0%
Total	35'598'036	34'447'969	-3.2 %

Domaine de gestion Droit de diffusion

Le domaine de gestion Audio (droit de diffusion) couvre la gestion des droits des auteurs et éditeurs d'œuvres littéraires et d'art dramatique. Ces œuvres sont utilisées dans des programmes et des offres sur Internet des sociétés de diffusion. Le droit de diffusion est un droit exclusif. Sur la base des contrats de gestion de droits et des utilisations constatées, ProLitteris perçoit de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision suisse (SRG SSR) et des stations privées de radio et télévision des redevances fixées contractuellement. Dans le droit de diffusion, des utilisations secondaires font aussi l'objet de redevances, notamment le droit de retransmission et le droit de réception publique.

Détail du produit dans le domaine droit de diffusion :

Droit de diffusion (CHF)	2019	2020	+/-
Produit SRG SSR	1'279'600	1'323'832	3.5%
Diffuseurs privés suisses	11'550	11'625	0.6%
Diffusion sur Internet	5'000	5'000	0.0%
Produit en provenance de l'étranger	160'272	75'686	-52.8%
Dissolution de provisions	4'000	157'315	3832.9%
Total	1'460'422	1'573'457	7.7%

Droit de réception publique TC 3 (CHF)	2019	2020	+/-
Produit en provenance de Suisse	1'215'674	1'316'889	8.3%
Réduction de produit	-146'775	-170'068	15.9%
Dissolution de provisions	359'641	0	-100.0%
Total	1'428'540	1'146'821	-19.7%

Droit de retransmission TC 1 (CHF)	2019	2020	+/-
Produit en provenance de Suisse	7'155'488	7'152'464	0.0%
Produit en provenance de l'étranger	332'085	175'889	-47.0%
Réduction de produit	-132'309	-132'725	0.3%
Dissolution de provisions	1'795'444	197'800	-89.0%
Total	9'150'708	7'393'428	-19.2%

Droit de retransmission TC 2a et b (CHF)	2019	2020	+/-
Produit Suisse	75'857	59'515	-21.5%
Réduction de produit	-3'049	-2'177	-28.6%
Dissolution de provisions	36'037	1'953	-94.6%
Total	108'845	59'291	-45.5%

La diminution du produit dans le domaine du droit de diffusion résulte essentiellement d'une réduction de la dissolution de provisions dans le droit de retransmission TC 1.

Domaine de gestion Droits d'art visuel

Le domaine de gestion Art (droits d'art visuel) s'occupe du règlement des droits sur des œuvres d'art plastique et de photographie d'art de quelque 150'000 artistes dans le monde. Il s'agit de membres qui ont cédé leurs droits à ProLitteris et d'ayants droit de sociétés sœurs étrangères. La gestion porte sur des droits de reproduction, de diffusion et "online". Les utilisateurs sont des maisons d'édition, médias, entreprises de diffusion, musées, galeries et autres entreprises de toute nature. Celui qui veut utiliser une œuvre d'art plastique ou une photographie doit obtenir préalablement l'autorisation de l'ayant droit ou de ProLitteris et acquitter pour cela une redevance, généralement selon le tarif "Art" de ProLitteris.

Détail du produit dans le domaine des droits d'art visuel :

Droits d'art visuel (CHF)	2019	2020	+/-
Produit de Suisse	1'003'172	965'704	-3.7%
Produits multimédia	80'119	60'289	-24.8%
Produit de l'étranger	593'535	557'922	-6.0%
Dissolution de provisions	194'197	45'256	-76.7%
Total	1'871'022	1'629'171	-12.9%

Les produits de Suisse ont diminué en raison d'utilisations réduites et les produits multimédia ont reculé. Les dissolutions de provisions ont également été inférieures.

Domaine de gestion Reprographie/réseaux numériques

Dans le domaine de la reprographie et de l'utilisation de réseaux numériques, l'activité de ProLitteris couvre l'usage propre des entreprises et des établissements d'enseignement (Tarifs communs 7, 8 et 9). La "reprographie" concerne les copies sur papier alors que l'utilisation de "réseaux" couvre les reproductions numériques. Il n'y a pas de droit exclusif dont pourraient bénéficier les auteurs, mais une gestion collective obligatoire des droits à redevances. La loi elle-même accorde une licence d'utilisation et prévoit le droit à rémunération pour les ayants droit (licence légale). En conséquence, ProLitteris n'a pas seulement le droit, mais l'obligation de percevoir les sommes dues en vertu du tarif et de les transférer aux ayants droit.

Les ayants droit, auteurs et maisons d'édition, reçoivent des redevances selon le Règlement de répartition. Notre base de données fournit de plus une liste détaillée d'œuvres par auteur, mentionnant la classe de répartition des œuvres (p. ex. œuvres littéraires, ouvrages pratiques et spécialisés, œuvres scientifiques, manuels scolaires avec indication du support – livre, journal ou périodique) et le rôle spécifique de l'ayant droit (auteur, traducteur, illustrateur, éditeur, etc.).

Détail du produit dans le domaine de la reprographie et des réseaux numériques :

Reprographie/réseaux TC 8 et 9 (CHF)	2019	2020	+/-
Produit de Suisse	10'290'015	10'309'790	0.2%
Activités de courtage	-930'074	-927'711	-0.3%
Réduction de produit	27'853	-49'610	-278.1%
Coût de l'encaissement par des tiers	-200'710	-197'076	-1.8%
Produit de Suisse, net	9'187'084	9'135'393	-0.6%
Produit Principauté de Liechtenstein	-98	0	-100.0%
Produit de l'étranger	1'313'884	1'215'268	-7.5%
Dissolution de provisions	0	932'463	-
Total	10'500'869	11'283'124	7.4%

Ecoles TC 7 (CHF)	2019	2020	+/-
Produit de Suisse	11'345'755	11'398'411	0.5%
Activités de courtage	-2'979'163	-2'909'110	-2.4%
Réduction de produit	4'000	0	-100.0%
Coût de l'encaissement par des tiers	-1'421'411	-1'432'322	0.8%
Produit de Suisse, net	6'949'182	7'056'979	1.6%
Dissolution de provisions	0	3'525	-
Total	6'949'182	7'060'505	1.6%

Les produits de Suisse pour les TC 8 et 9 sont restés en 2020 au même niveau qu'en 2019.

En 2020, une dissolution extraordinaire de provisions pour des montants en provenance de l'étranger a pu être effectuée. Le TC 7 est demeuré au niveau de l'exercice précédent.

Domaine de gestion Supports vierges

Les redevances sont perçues auprès des importateurs de supports pour le compte des cinq sociétés de gestion suisses par la SUISA sur la base du Tarif commun TC 4.

Détail du produit dans le domaine supports vierges :

Supports vierges TC 4 (CHF)	2019	2020	+/-
Produit TC 4.1 (support analogiques)	551	364	-34.0%
Produit TC 4.2 (CD-R/RW vierges)	6'743	4'773	-29.2%
Produit TC 4.3 (DVD vierges)	19'721	13'133	-33.4%
Produit TC 4.i (supports numériques)	13'434	10'141	-24.5%
Produit TC 4.i (tablettes)	781'668	810'530	3.7%
Produit TC 4.i (smartphones)	767'460	828'514	8.0%
Recettes d'œuvres dramatiques	221'289	163'116	-26.3%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	1'810'865	1'830'571	1.1%

Domaine de gestion Replay TV

Le Tarif commun TC 12 régit les redevances pour l'usage de Set-Top-Boxes avec mémoire et d'enregistreurs vidéo virtuels pour l'utilisation différée de contenus de télévision et radio.

Détail du produit dans le domaine Replay TV :

Replay TV TC 12 (CHF)	2019	2020	+/-
Produit de Suisse	1'831'719	1'902'907	3.9%
Réduction de produit	-54'952	-57'087	3.9%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	1'776'768	1'845'820	3.9%

L'augmentation des produits résulte d'une croissance des utilisations.

Domaine de gestion Droit de location / prêt

La location est la mise à disposition d'un exemplaire d'une œuvre (p. ex. un livre, CD, DVD) à titre onéreux.

Droit de location TC 5 (CHF)	2019	2020	+/-
Produit de Suisse	144'802	539'828	272.8%
Affaires de courtage	-31'286	-122'745	292.3%
Réduction de produit	-2'053	-1'119	-45.5%
Dissolution de provisions	0	108	-
Total	111'462	416'072	273.3%

L'augmentation notable du produit résulte du nouveau tarif qui couvre également les cotisations uniques ou périodiques des utilisateurs de bibliothèques. À l'initiative de ProLitteris, le tarif est entré en vigueur, après le retrait par l'association d'utilisateurs Bibliosuisse de son recours au Tribunal administratif fédéral.

Le prêt se réfère à la mise à disposition sans contreprestation. Dans le nouveau droit d'auteur suisse (entré en vigueur le 1^{er} avril 2020), il n'y a toujours pas de redevance pour le prêt d'exemplaires d'œuvres.

Détail du produit dans ce domaine :

Droit de prêt (CHF)	2019	2020	+/-
Produit de Suisse	0	0	-
Produit de l'étranger	420'441	168'370	-60.0%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	420'441	168'370	-60.0%

La réduction du produit a été causée par une baisse des recettes provenant d'Allemagne.

Droit de prêt TC 6b (CHF)	2019	2020	+/-
Produit du Liechtenstein	5'812	5'208	-10.4%
Affaires de courtage	-2'536	-2'210	-12.9%
Réduction de produit	0	0	-
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	3'276	2'998	-8.5%

Le produit du Liechtenstein se situe dans les marges de fluctuation habituelles.

Autres domaines de gestion

Dans les autres domaines de gestion, moins importants financièrement, sont regroupés des secteurs qui reposent sur des tarifs communs ou sur la gestion collective de droits exclusifs transférés volontairement.

Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles

Le tarif règle les redevances pour la reproduction et la diffusion d'œuvres protégées et les services de mise à disposition sous une forme accessible aux personnes atteintes de déficiences sensorielles. Les redevances sont perçues par ProLitteris pour le compte des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur sur la base du Tarif commun TC 10.

Utilisations selon TC 10 (CHF)	2019	2020	+/-
Produit de Suisse	36'790	39'264	6.7%
Affaires de courtage	-31'154	-5'800	-81.4%
Réduction de produit	0	0	-
Total	5'635	<u>33'464</u>	493.8%

Licences collectives étendues

Licences collectives étendues (CHF)	2019	2020	+/-
Produit de Suisse		4'878	-
Affaires de courtage		0	-
Réduction de produit		0	-
Dissolution de provisions		0	-
Total		<u>4'878</u>	-

3 Répartition : Paiement pour la cession de droits d'auteur

Le droit d'auteur accorde un droit de propriété intellectuelle aux créateurs sur leurs œuvres. La loi leur confère un droit de disposition très fort et étendu. Mais elle règle aussi en détail ses restrictions en faveur d'utilisateurs dans certaines situations. Le catalogue de ces exceptions (dénommées "limitations" ou "dispositions limitatives") témoigne des efforts du législateur pour concilier des intérêts divergents et régler certains phénomènes tels que l'utilisation de masse, impossible à contrôler. Dans certains cas, la loi établit une redevance : des utilisations sont licites, mais elles doivent conduire à une rétribution équitable pour les auteurs. C'est ici que les sociétés de gestion entrent en scène. Elles organisent les paiements aux ayants droit et contribuent à ce que les activités de création et d'intermédiation d'œuvres d'art soient rémunératrices. Pour beaucoup de bénéficiaires, les paiements des redevances par les sociétés de gestion, par suite des redevances prévues par la loi, contribuent de manière essentielle à leurs moyens d'existence.

Contrats de gestion (Membres)

ProLitteris réunit plus de 14'000 titulaires de droits. Environ 81% des membres résident en Suisse alémanique, 12% dans la partie romande, 3% dans la partie italophone, moins de 1% dans la Suisse rhéto-romanche et 4% à l'étranger. Les membres sont des auteurs (et leurs successeurs) ou éditeurs. Ils comprennent des écrivains, journalistes, auteurs d'ouvrages scientifiques, plasticiens et plasticiennes, photographes, maisons d'édition de livres, de journaux et périodiques, ainsi que d'œuvres dramatiques et de musiques de scène. En lieu et place d'une affiliation, des ayants droit peuvent conclure un simple contrat de mandat avec ProLitteris. Ce mandat ne confère pas de droit de vote à l'Assemblée générale ni de droit à des prestations de prévoyance sociale.

En 2020, il y a eu au total 751 adhésions de nouveaux membres.

Modèle légal et règles de répartition

Le modèle légal prévoit que les redevances encaissées par ProLitteris doivent être réparties en proportion du produit des œuvres. Comme la détermination de ce produit causerait des difficultés insurmontables, ProLitteris est en droit de procéder à des estimations et fixations de forfaits.

Les redevances doivent être réparties entre les ayants droit d'origine (les auteurs, aussi nommés bénéficiaires primaires) et les autres bénéficiaires - notamment les maisons d'édition - de telle manière que les auteurs reçoivent en règle générale une part appropriée.

La répartition est régie par le Règlement de répartition qui est soumis à l'approbation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Après déduction des frais de gestion et des montants destinés à la Fondation sociale et au Fonds culturel, le produit des encaissements est distribué aux ayants droit. Sur la base de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères, une partie des recettes est versée à des bénéficiaires étrangers. Inversement, des produits d'utilisation à l'étranger reviennent à ProLitteris.

Les décomptes et versements individuels mentionnent ce processus en détail. Le Règlement de répartition est périodiquement modifié et les modifications rendues publiques par des annonces et publication du Règlement en vigueur sur le site Internet.

Du produit à la répartition

Produit (CHF)	2019	%	2020	%
Produit en provenance de Suisse	36'333'924	96.2	36'963'112	104.8
de la Principauté de Liechtenstein	5'847	0.0	5'330	0.0
de l'étranger	2'820'217	7.5	2'193'135	6.2
Activités de courtage	-3'974'213	-10.5	-3'967'575	-11.2
Rabais d'association	-1'622'121	-4.3	-1'629'499	-4.6
Redevances d'encaissement de tiers	-382'962	-1.0	-384'698	-1.1
Autres réductions de produit	28'025	0.1	-70'256	-0.2
Dissolution de provisions	2'389'319	6.3	1'338'419	3.8
Administration de la Fondation sociale	192'110	0.5	180'000	0.5
Produits d'encaissement	176'880	0.5	200'992	0.6
Produits divers	445	0.0	333	0.0
Produit financier	1'405'813	3.7	99'654	0.3
Loyers encaissés	205'649	0.5	206'151	0.6
Produit extraordinaire et hors période	195'864	0.5	142'285	0.4
Produit total	37'774'797	100.0	<u>35'277'383</u>	100.0

Répartition	2019	%	2020	%
À des auteurs en Suisse et à l'étranger	31'844'035	84.3	29'401'634	83.3
Activités de courtage	-3'974'213	-10.5	-3'967'575	-11.2
Répartition aux ayants droits	27'869'823	73.8	<u>25'434'059</u>	72.1
Contribution à la Fondation sociale	2'996'529	7.9	3'082'703	8.7
Contribution à la Fondation Fonds culturel	302'673	0.8	306'202	0.9
Contributions à des fondations	3'299'202	8.7	<u>3'388'905</u>	9.6
Total des répartitions	31'169'024	82.5	<u>28'822'964</u>	81.7

Durant l'exercice sous revue, le produit total a diminué de 6.6% et les frais de gestion de 5.9%. Le total des répartitions y compris les contributions à des fondations a représenté 81.7% (exercice précédent 82.5%), correspondant à une baisse de 7.5%.

4 Charges : Compte de gestion de ProLitteris

Les frais de gestion représentent les dépenses qui, pendant l'année, permettent à ProLitteris d'exercer ses activités, afin de pouvoir répartir aux ayants droit, auteurs et maisons d'édition, les redevances qui leur reviennent, conformément à la loi et aux conventions applicables.

Les frais de gestion couvrent les activités suivantes :

- *administration des membres* et cession juridiquement valable de droits d'auteur : conclusion, modification et résiliation de contrats d'affiliation et de contrats de mandat, tenue du catalogue des droits et des conditions de gestion, saisie des données des nouveaux membres et mandants, mise à jour des données et mutations, tenue des bases de données internes ;
- *formulation de tarifs et contrats* appropriés et conformes au droit : analyse et pratique des utilisations, négociations avec des associations d'utilisateurs et des utilisateurs particuliers, coordination entre les sociétés de gestion, conduite de procédures devant la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF) ;
- *mise en œuvre efficace des tarifs et encaissement des redevances* : continuation du développement des processus opérationnels et systèmes informatiques, saisie des données d'utilisateurs et utilisations, conseil et information, détermination des redevances dues, décomptes et factures, recouvrement ;
- *formulation de règles de répartition* appropriées et conformes au droit : comparaison entre les bases et la pratique des utilisations, développement du Règlement de répartition et modifications de ce dernier, ainsi que des taux tarifaires pour les ayants droit, adaptation des processus opérationnels et systèmes informatiques ;
- *répartition appropriée et conforme au Règlement* : détermination et saisie des données des ayants droit et de leurs œuvres, conseil et information, détermination des redevances à distribuer, détermination et versement de la répartition globale aux sociétés sœurs et des répartitions individuelles aux ayants droit, gestion de patrimoine et versements ;
- *autres missions* de ProLitteris : conseil juridique, prévoyance (Fondation sociale), promotion de la culture (Fonds culturel), relations publiques et engagement politique dans les domaines du droit d'auteur et de la gestion collective ;
- *coopération nationale et internationale* en matière de droit d'auteur et développement des relations avec les sociétés sœurs ainsi que dans le domaine de la gestion collective multinationale ;
- *direction, surveillance et développement* de ProLitteris, relations avec l'organe de révision et les autorités de surveillance.

Produit (CHF)	2018	%	2019	%	2020	%
Produit en provenance de Suisse	35'435'646	98.4	36'333'924	102.1	36'963'112	107.3
de la Principauté de Liechtenstein	3'957	0.0	5'847	0.0	5'330	0.0
de l'étranger	4'916'314	13.7	2'820'217	7.9	2'193'135	6.4
Activités de courtage	-3'927'992	-10.9	-3'974'213	-11.2	-3'967'575	-11.5
Produit brut	36'427'925	101.2	35'185'775	98.8	35'194'003	102.2
Rabais d'association	-1'719'454	-4.8	-1'622'121	-4.6	-1'629'499	-4.7
Redevances d'encaissements de tiers	-321'720	-0.9	-382'962	-1.1	-384'698	-1.1
Autres réductions de produit	-50'541	-0.1	28'025	0.1	-70'256	-0.2
Réduction de produit	-2'091'715	-5.8	-1'977'058	-5.6	-2'084'453	-6.1

Produit après réduction	34'336'210	95.4	33'208'717	93.3	<u>33'109'550</u>	93.0
Dissolution de provisions	1'660'583	4.6	2'389'319	6.7	1'338'419	3.9
Produit de la gestion de droits	35'996'792	100.0	35'598'036	100.0	<u>34'447'969</u>	100.0

Compte de gestion (CHF)	2018	%	2019	%	2020	%
Frais de personnel	3'478'572	58.8	3'661'074	57.7	3'521'185	59.2
Frais de locaux	556'788	9.4	564'658	8.9	552'787	9.3
Frais informatiques	959'968	16.2	1'099'991	17.3	1'128'556	19.0
Autres frais généraux et de bureau	919'834	15.6	1'024'387	16.1	749'407	12.6
Frais de gestion, brut	5'915'162	100.0	6'350'110	100.0	<u>5'951'936</u>	100.0
Administration de la Fondation sociale	-192'110	257.2	-192'110	9.2	-180'000	44.5
Produit d'encaissement	-182'740	244.6	-176'880	8.5	-200'992	49.7
Produits divers	4'294	-5.7	-445	0.0	-333	0.1
Produit financier	561'349	-751.4	-1'315'018	63.0	352'112	-80.3
Loyers encaissés	-193'254	258.7	-205'649	9.9	-206'151	50.9
Produit extraordinaire et hors période	-72'244	96.7	-195'864	9.4	-142'285	35.2
Total, produit accessoire	-74'705	100.0	-2'085'966	100.0	<u>-404'648</u>	100.0

Frais de gestion, net 5'840'457 4'264'144 5'547'288

Chiffres-clés de gestion	2018	2019	+/-	2020	+/-
Ratio de frais, brut	17.2%	19.1%	11%	18.0%	-6%
Ratio de frais, net	16.2%	12.0%	-26%	16.1%	34%

Le ratio de frais brut représente, sous l'angle de l'exploitation et sans aucune compensation, le total des frais bruts comparé au produit après réduction de celui-ci. Les frais de gestion bruts ont diminué de CHF 398'174 durant l'exercice sous revue. Cela résulte surtout des dépenses de personnel et des frais généraux et de bureau. La direction a enregistré le départ en retraite de Franziska Eberhard à fin 2019. Philip Sorg, responsable des finances a quitté ProLitteris en 2020 et a été remplacé par Knut Eschweiler. David Rupper et Constanze Semmelmann ont été promus membres de la Direction qui compte maintenant quatre membres.

Pour répondre à la croissance de ses tâches et de leur complexité, ProLitteris a entamé dès 2019 un programme de simplification des normes et des processus et de renforcement du traitement automatique des données.

En ce qui concerne les titres, il s'agit d'instruments facilement négociables, qui peuvent être vendus en tout temps. La politique de placement est globalement régie par le Règlement de placement de ProLitteris ; le portefeuille est activement géré par notre banque principale.

Le salaire brut du Directeur s'est élevé pour l'année sous revue à CHF 284'297 (exercice précédent 280'020), les salaires bruts des autres membres de la Direction (trois personnes) à un total de CHF 506'952 (exercice précédent 573'224). Les derniers paiements contractuels pour rachat d'années d'ancienneté pour Franziska Eberhard, membre de Direction, ont été effectués durant l'exercice pour un montant de CHF 37'467 (exercice précédent 74'935). Le rapport entre le salaire le plus faible et le plus élevé est de 1 à 3,6. ProLitteris prend à sa charge 60 - 70 % des contributions LPP pour tous les employés. Le nombre de postes à temps complet a été de 20.1 (exercice précédent 21.9).

5 Autres missions de ProLitteris

Fondation sociale

La Fondation sociale de ProLitteris contribue à la protection sociale de ses affiliés par le versement, dans certaines conditions, de rentes-vieillesse ainsi que de subsides à des auteurs et à leurs survivants à charge qui tombent dans le besoin. Durant l'exercice sous revue, la Fondation sociale a distribué des subsides d'un montant total de CHF 80'638.

Depuis quelques années, la génération des "baby-boomers" atteint l'âge de la retraite. Le nombre des membres de ProLitteris ayant droit à une rente augmente fortement. En 2010, 221 membres recevaient une rente. En 2020, il y avait 578 ayants droit. En 2023, selon les prévisions actuarielles, ils seront 759. Ainsi les rentes dépasseraient de plus de 30% les versements de ProLitteris à la Fondation sociale. Ce déficit pourrait être comblé par un accroissement des contributions de ProLitteris. La Fondation ne peut pas y compter car une augmentation importante des utilisations de textes et d'images est incertaine et ProLitteris verse déjà à la Fondation le maximum légal de 10% de ses recettes. Dès lors, le Conseil de fondation est contraint de procéder à un réajustement des rentes. Pour 2021, une réduction de l'ordre de 10% s'avère nécessaire et pour les années suivantes, nous prévoyons d'autres réductions et réajustements des rentes.

Le Conseil de fondation était composé durant l'exercice sous revue de Rolf Niederhauser (Président, jusqu'au 16.12.2020), Yari Bernasconi, Anne Pitteloud, Werner Rohner (Président dès le 16.12.2020), Theres Roth-Hunkeler, Raphael Urweider et Beat Zoderer.

Fonds culturel

Les activités de promotion culturelle de ProLitteris se déroulent dans le cadre de la Fondation Fonds culturel. Le Conseil de fondation se compose de Thomas Kramer (Président), Fabio Casagrande, Regine Helbling et Claude Darbellay. Durant l'exercice sous revue, le Fonds culturel a approuvé 51 demandes de subventions pour le soutien de manifestations culturelles, d'un montant total de CHF 336'100 et a décerné le Prix ProLitteris dans le domaine de l'édition. Les lauréats ont été Melitta Breznik et Janosch Steuwer. En plus des requêtes de subventions, le Conseil de fondation a accordé une aide d'urgence pour l'épidémie de coronavirus de CHF 500'000 en mars 2020.

Conseil juridique et activités politiques

Les autres missions de ProLitteris comprennent le conseil juridique et une activité politique dans les domaines du droit d'auteur, des licences et de la gestion des droits.

ProLitteris a dû intenter une action civile contre son ancien Directeur, Ernst Hefti, pour réclamer le remboursement du trop-perçu de contributions salariales de 2007 à 2011, d'un montant de CHF 527'598. En 2014, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) avait imposé à ProLitteris d'agir dans ce sens et le Tribunal administratif fédéral avait confirmé la décision de l'IPI par arrêt de 2018 entré en force de chose jugée. La demande a été rejetée en 2020 par le Tribunal du travail ("Arbeitsgericht") de Zurich.

Depuis 2019, était pendant un recours de l'association Bibliosuisse auprès du Tribunal administratif fédéral contre le Tarif commun 5 relatif à la location d'œuvres. Bibliosuisse a retiré ce recours à fin 2020.

Au surplus, les contentieux ont concerné, comme à l'accoutumée, le recouvrement judiciaire contre des entreprises dans le domaine reprographie / réseaux numériques.

La révision de la Loi sur le droit d'auteur s'est achevée par l'entrée en vigueur de la nouvelle LDA le 1^{er} avril 2020.

Coopération internationale

Contrats de gestion avec des sociétés sœurs étrangères

ProLitteris entretient un réseau de contrats de gestion avec des sociétés étrangères qui gèrent les mêmes types d'œuvres. Grâce à ce système, des utilisations au-delà des frontières suisses peuvent être autorisées et donner lieu à redevance. Inversement, ProLitteris peut, par l'intermédiaire de ses partenaires, transférer des redevances perçues en Suisse à des ayants droit étrangers.

À la fin de l'exercice sous revue, le réseau de conventions en vigueur comprenait les sociétés sœurs étrangères et ayants droit à l'étranger dont la liste suit :

- ARGENTINE: CADRA, Buenos Aires; SAVA, Buenos Aires
- AUSTRALIE : CAL/Viscopy, Sydney
- AUTRICHE : LITERAR-MECHANA, Vienne ; Art Visuel, Vienne
- BELGIQUE : SABAM, Bruxelles ; SOFAM, Bruxelles ; Reprobel, Bruxelles
- BRÉSIL : AUTVIS, Sao Paolo
- BURKINA FASO : BBDA, Ouagadougou
- CANADA : Access Copyright, Toronto ; COPIBEC, Montréal ; SOCAN, Montréal
- CHILI : CREAMAGEN, Santiago
- CHINE : HKRRLS, Hong Kong
- CONGO : SONECA, Kinshasa
- RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : OOA-S, Prague
- DANEMARK : COPY-DAN, Copenhague
- ESTONIE : EAÜ, Tallinn
- FINLANDE : KUVASTO, Helsinki ; KOPIOSTO, Helsinki
- FRANCE : ADAGP, Paris ; CFC, Paris ; SACEM, Neuilly-sur-Seine; SCAM, Paris; SDRM, Neuilly-sur-Seine; SGDL, Paris ; SOFIA, Paris ; Succession Pablo Picasso, Paris; Les Héritiers Matisse, Paris; Fondation Alberto et Annette Giacometti, Paris
- ALLEMAGNE : VG BILD-KUNST, Bonn ; VG WORT, Munich
- GRÈCE : OSDEL, Athènes
- HONGRIE : HUNGART, Budapest
- ISLANDE : fjölis, Reykjavik
- INDE : IRRO, New Delhi
- IRLANDE : ICLA, Dublin ; IVARO, Dublin
- ISRAËL : ACUM, Ramat Gan
- ITALIE : SIAE, Rome
- JAPON : JAC, Tokyo ; JASPAR, Tokyo
- LETTONIE : LAA, Riga
- LITUANIE : LATGA-A, Vilnius
- LUXEMBOURG : luxorr, Luxembourg
- MEXIQUE : SOMAAP, Mexico City; CEMPRO, Mexico City
- PAYS-BAS : PICTORIGHT, Amsterdam ; Stichting BURAF0, Amsterdam; LIRA, Hoofddorp; Stichting Reprorecht, Hoofddorp
- NOUVELLE-ZÉLANDE : CLL, Northcote, Auckland
- NORVÈGE : BONO, Oslo ; KOPINOR, Oslo

- PÉROU : APSAV, Lima
- POLOGNE : Kopipol, Kielce ; ZAIKS, Varsovie ; Copyright Polska, Varsovie
- PORTUGAL : SPA, Lisbonne
- RÉPUBLIQUE DE SERBIE : SOKOJ, Belgrade
- FÉDÉRATION DE RUSSIE : RAO, Moscou
- SINGAPOUR : CLASS, Singapour
- RÉPUBLIQUE DE SLOVAQUIE : LITA, Bratislava
- AFRIQUE DU SUD : DALRO, Johannesburg
- CORÉE DU SUD : KORRA, Seoul ; IKA, Seoul ; SACK, Seoul
- ESPAGNE : CEDRO, Madrid ; VEGAP, Madrid
- SUÈDE : BILDUPHOSVRÄTT, Stockholm ; KRO, Stockholm
- ROYAUME-UNI : ALCS, Londres ; CLA, Londres ; DACS, Londres ; NLA, Londres
- USA : ARS, New York ; CCC, Salem ; VAGA, New York ; Roy Lichtenstein Estate, New York

Organisations internationales

La CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs) réunit 230 sociétés de gestion de droits d'auteur de quelque 120 pays de tous les continents pour tous les types d'œuvres. ProLitteris représente dans le cadre de la CISAC les aspirations des ayants droit suisses en matière de texte et d'image.

Le CIAGP (Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques) est l'organisme de la CISAC pour les arts plastiques et la photographie.

L'IFRRO (International Federation of Reproduction Rights Organisations) réunit quelque 160 membres et représente le domaine d'activité de toutes les sociétés de gestion concernées par la reprographie et les reproductions.

OLA (OnLineArt) unifie les utilisations transfrontalières d'œuvres protégées sur Internet.

6 Organisation, direction et surveillance

Assemblée générale et Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 22 juin 2020, tenue électroniquement, a approuvé les comptes annuels 2019 et les nouveaux Statuts.

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance de la Direction et du développement stratégique de ProLitteris. Il se composait à la fin de l'année sous revue des personnes suivantes :

- Stefan Keller, Président, représentant de la chambre A3 (journalistes et auteur(e)s scientifiques)
- Thomas Kramer, Vice-président, représentant de la chambre E1 (éditeurs et éditrices de livres)
- Alexandra Maurer, Vice-présidente, représentante de la chambre A2 (auteur(e)s des arts visuels, photographes)
- Hans Peter Burla, représentant de la chambre E3 (éditeurs et éditrices d'œuvres dramatiques et de musiques de scène)
- Fabio Casagrande, représentant de la chambre E1 (éditeurs et éditrices de livres)
- Claude Darbellay, représentant de la chambre A1 (écrivaines et écrivains)
- Dominique Diserens, représentante de la chambre A3 (journalistes et auteur(e)s scientifiques)
- Peter Haag, représentant de la chambre E1 (éditeurs et éditrices de livres)
- Daniel Hammer, représentant de la chambre E2 (éditeurs et éditrices de journaux et de périodiques)
- Regine Helbling, représentante de la chambre A2 (auteur(e)s des arts visuels, photographes)
- Nicole Pfister Fetz, représentante de la chambre A1 (écrivaines et écrivains)
- Hans Suter, représentant de la chambre A4 (auteur(e)s d'œuvres dramatiques)

Durant l'exercice sous revue, le Conseil d'administration a tenu quatre séances consacrées notamment aux projets d'un nouveau contrat de gestion de droits et de Règlement de répartition, à la révision des Statuts, à la répartition de redevances et au développement stratégique de notre entreprise.

Direction et personnel

La Direction est chargée de la gestion opérationnelle de ProLitteris et du développement de la stratégie d'entreprise. À la date du 31.12.2020, le Directeur, Philip Kübler, était secondé par les membres de Direction Constanze Semmelmann (responsable depuis avril 2020 des affaires juridiques et internationales), Knut Eschweiler (gestion et personnel jusqu'au 30.06.2020, puis finances) et David Rupper (informatique).

Les activités d'exploitation de ProLitteris sont réparties en cinq départements :

- Département des membres (Team Member), dirigé par Anne Schmidt-Peiry
- Droit de diffusion (Team Audio), dirigé par Constanze Semmelmann
- Reprographie, encaissement (Team Collect), dirigé par Antonietta Del Re
- Reprographie, répartition (Team Works), dirigé par Anne Schmidt-Peiry
- Art visuel (Team Art), dirigé par Yolanda Canonica

Deux fondations sont chargées des autres missions :

- Fondation sociale, dirigée par Philip Sorg jusqu'au 30.06.2020, puis par Philip Kübler
- Fondation Fonds culturel, dirigée par Philip Kübler

Les activités administratives et opérationnelles sont assurées par trois fonctions de support :

- Affaires juridiques (Team Legal), dirigé par Constanze Semmelmann
- Finances (Team Finance), dirigé par Philip Sorg jusqu'au 30.6.2020, puis par Knut Eschweiler
- Informatique (Team IT), dirigé par David Rupper

Autorités de surveillance

ProLitteris, en tant que titulaire d'une autorisation officielle, est soumise à la surveillance de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), ainsi que, pour la Principauté de Liechtenstein, de l'Office de l'économie. Il faut distinguer de cette surveillance opérationnelle l'approbation des tarifs, qui est de la compétence de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF). Cette situation est identique pour toutes les sociétés de gestion de droits d'auteur.

Durant l'année sous revue, il n'y a eu aucune dénonciation ou plainte des autorités de surveillance.

Durant l'exercice sous revue, ProLitteris a adressé à l'IPI une requête d'approbation d'une adaptation du Règlement de répartition qui décrit et règle l'intégralité du domaine de la répartition d'une manière plus compréhensible.

Collaboration des sociétés suisses de gestion de droits d'auteur

Les cinq sociétés de gestion de droits d'auteur titulaires d'une autorisation d'exercer en Suisse agissent de manière concertée. Leurs tâches dans le domaine de la gestion de droits d'auteur diffèrent en fonction de la nature des œuvres (musique, audiovisuel, textes et musique de scène, littérature, arts plastiques) et de la catégorie des droits concernés (droits d'auteur, d'une part, et droits voisins, d'autre part). Les sociétés sœurs de ProLitteris en Suisse sont la SSA (Société Suisse des Auteurs) pour les œuvres d'art dramatique (textes et musique) et les œuvres audiovisuelles, la SUISSA pour les œuvres musicales, SUISSIMAGE pour les œuvres audiovisuelles et SWISSPERFORM pour tous les autres droits voisins (artistes interprètes, producteurs de phonogrammes et vidéogrammes et organismes de diffusion).

La collaboration des sociétés de gestion doit contribuer à ce que la gestion des droits d'auteur soit organisée et mise en œuvre de manière rationnelle et efficace. Les thèmes abordés durant l'exercice sous revue ont été la mise en œuvre de la révision du droit d'auteur, la législation de l'UE et les activités de relations publiques sous l'appellation «Swisscopyright». De plus, les activités communes ont concerné des questions juridiques et l'évolution des tarifs en vigueur.

7 Comptes annuels de ProLitteris

Bilan au 31.12.2020	Chiffre Annexe	31.12.2019 CHF	31.12.2020 CHF
Liquidités		13'019'463.98	4'785'870.81
Titres	2.1	20'028'397.14	16'097'654.29
Créances résultant de livraisons et prestations	2.2	2'635'746.80	3'044'457.90
Autres créances à court terme	2.3	461'208.25	194'250.03
Actifs de régularisation		501'936.65	154'611.35
Total des actifs circulants		36'646'752.82	24'276'844.38
Immobilisations corporelles	2.4	2'354'700.00	2'331'100.00
Immobilisations financières	2.5	10'000'000.00	10'000'000.00
Immobilisations incorporelles	2.6	1'933'000.00	1'697'590.00
Total des actifs immobilisés		14'287'700.00	14'028'690.00
Total des actifs		50'934'452.82	38'305'534.38
Dettes à court terme	2.7	38'973.10	0.00
Dettes résultant de livraisons et prestations	2.8	1'321'650.65	1'106'378.63
Autres dettes à court terme	2.9	990'777.52	955'088.51
Provisions à court terme	2.10	47'159'513.32	27'776'076.71
Passifs de régularisation		154'042.00	231'057.55
Total des capitaux étrangers à court terme		49'664'956.59	30'068'601.40
Provisions à long terme	2.11	1'269'496.23	8'236'932.98
Total des capitaux étrangers à long terme		1'269'496.23	8'236'932.98
Capital et réserves	2.12	0.00	0.00
Total des fonds propres		0.00	0.00
Total des passifs		50'934'452.82	38'305'534.38

Compte de résultat

	Chiffre Annexe	2019 CHF	2020 CHF
Produit de la gestion collective obligatoire	2.13	31'632'095.19	32'020'696.37
Produit de la gestion collective volontaire	2.13	3'553'679.67	3'173'306.37
Autres produits d'exploitation	2.13	369'434.66	381'324.73
Rabais d'association	2.13	-1'622'120.83	-1'629'498.52
Redevances d'encaissement	2.13	-382'962.21	-384'698.30
Autres réductions de produits	2.13	28'025.16	-70'256.09
Dissolution de provisions	2.13	2'389'319.29	1'338'419.13
Produit d'exploitation		35'967'470.93	34'829'293.69
Répartition de droits d'auteur	2.14	-31'169'024.22	-28'822'964.10
Charges de personnel	2.15	-3'661'074.24	-3'521'185.12
Charges de locaux		-564'658.31	-552'786.89
Charges informatiques		-461'771.72	-499'923.04
Amortissements sur immobilisations corporelles		-33'939.76	-23'959.14
Amortissements sur immobilisations incorporelles		-608'087.65	-608'598.84
Entretien et réparations		-8'933.63	-13'371.86
Assurances de biens et commissions		-10'383.77	-10'212.60
Conseil d'administration et Assemblée générale	2.16	-121'810.98	-53'458.79
Relations publiques	2.17	-80'660.44	-63'467.46
Autres charges d'exploitation	2.18	-554'706.88	-340'050.70
Charges d'exploitation		-37'275'051.60	-34'509'978.54
Résultat d'exploitation		-1'307'580.67	319'315.15
Produit financier		1'405'813.36	99'653.85
Charges financières		-406'708.28	-697'170.43
Résultat financier		999'105.08	-597'516.58
Résultat ordinaire		-308'475.59	-278'201.43
Produit hors exploitation		205'648.55	206'151.00
Charges hors exploitation	2.19	-93'037.00	-70'234.50
Produit extraordinaire et hors période	2.20	195'864.04	142'284.93
Résultat hors exploitation / produit extraordinaire		308'475.59	278'201.43
Résultat avant impôts		0.00	0.00
Impôts		0.00	0.00
Résultat de l'exercice	2.21	0.00	0.00

Tableau des flux de trésorerie		2019	2020
		CHF	CHF
Bénéfice de l'exercice		0.00	0.00
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	+	683'327.41	673'857.98
Réévaluation de titres	+/-	-472'985.06	314'625.51
Augmentation / diminution des provisions	+/-	3'413'788.01	-12'415'999.86
Augmentation / diminution des créances résultant de livraisons et prestations	+/-	-326'362.18	-408'711.10
Augmentation / diminution d'autres créances à court terme	+/-	-114'435.64	266'958.22
Augmentation / diminution d'actifs de régularisation	+/-	1'014'815.80	347'325.30
Augmentation / diminution des dettes résultant de livraisons et prestations	+/-	-637'835.98	-215'272.02
Augmentation / diminution d'autres dettes à court terme	+/-	543'235.61	-35'689.01
Augmentation / diminution de passifs de régularisation	+/-	-75'456.34	77'015.55
Entrées / sorties de trésorerie résultant de l'exploitation		4'028'091.63	-11'395'889.43
Augmentation / diminution des titres	+/-	-7'565'998.77	3'616'117.41
Investissements en immobilisations corporelles	-	-94'439.80	-41'659.20
Investissements en immobilisations incorporelles	-	-483'787.65	-373'188.85
Entrées / sorties de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		-8'144'226.22	3'201'269.36
Sorties de trésorerie résultant de dettes à court terme	+/-	-183'281.59	-38'973.10
Entrées / sorties de trésorerie résultant de l'activité de financement		-183'281.59	-38'973.10
Variation des liquidités		-4'299'416.18	-8'233'593.17
Justification des fonds			
État des liquidités au 1 ^{er} janvier		17'318'880.16	13'019'463.98
État des liquidités au 31 décembre		13'019'463.98	4'785'870.81
Variation des liquidités selon bilan		-4'299'416.18	-8'233'593.17

Annexe

Principes de présentation des comptes

1.1 Généralités

La présentation des comptes est effectuée conformément aux recommandations professionnelles relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et aux dispositions du Code suisse des obligations. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Il n'y a pas de différence d'évaluation entre les comptes annuels correspondant aux prescriptions du Code des obligations et ceux établis selon les Swiss GAAP RPC. En conséquence, il est renoncé à une double présentation.

En raison de l'omission des décimales dans le Rapport de gestion, des différences d'arrondissement d'un franc peuvent se produire.

1.2 Organisation et activités

ProLitteris, Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, coopérative (ci-après ProLitteris) a été constituée à Zurich le 19 septembre 1974 par des écrivains et éditeurs en tant qu'organisation sans but lucratif sous la forme juridique d'une société coopérative avec siège à Zurich.

ProLitteris gère les droits d'auteurs de ses membres et des membres de sociétés sœurs étrangères. Elle assure que les ayants droit reçoivent une rémunération appropriée pour l'utilisation des œuvres de la littérature et des arts plastiques créées par eux. ProLitteris négocie avec les utilisateurs et leurs organisations (Société suisse de radio et de télévision, Union Suisse des Arts et Métiers, Conférences des directeurs de l'instruction publique, economiesuisse, Association suisse des banquiers, etc.) des tarifs réglementant les conditions d'utilisation des œuvres (livres, articles de journaux, émissions de radio et télévision, supports sonores et audiovisuels, etc.). Les redevances perçues des utilisateurs sont réparties aux membres conformément aux dispositions du Règlement de répartition, après déduction de la part de la Fondation sociale de ProLitteris, et de la Fondation Fonds culturel, ainsi que des frais de gestion.

Une autorisation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) est requise pour la gestion collective de droits sur des œuvres protégées et de droits voisins. ProLitteris est titulaire d'une telle autorisation, renouvelée tous les cinq ans. La Direction et les documents importants, tels que Statuts, Règlement de répartition, etc. sont soumis à la surveillance de l'IPI. Les tarifs négociés par ProLitteris doivent être examinés quant à leur adéquation et approuvés par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion des droits d'auteur et des droits voisins.

1.3 Transactions avec des personnes proches

Les personnes proches sont les personnes physiques ou morales qui peuvent influencer directement ou indirectement les décisions financières ou opérationnelles d'une organisation. Des organisations dominées directement ou indirectement par les mêmes personnes sont aussi considérées comme des personnes proches.

Les membres du Conseil d'administration sont eux-mêmes, dans la plupart des cas, membres de la coopérative ou d'organes de sociétés membres de celle-ci. Il est dès lors évident que du fait de leurs fonctions au sein du Conseil, ils reçoivent, outre leurs jetons de présence, des redevances de droit d'auteur pour l'utilisation de leurs œuvres. Celles-ci se fondent cependant sur le Règlement de répartition, d'application générale. Dès lors, aucun avantage n'est accordé aux membres du Conseil d'administration.

Les quatre autres sociétés de gestion ainsi que la Fondation sociale de ProLitteris et la Fondation Fonds culturel ne doivent pas être considérées comme des proches.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation prennent en général pour base le coût historique d'acquisition ou de revient. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est appliqué. Cela signifie ce qui suit pour les postes les plus importants du bilan.

1.4 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale et contiennent les avoirs en caisse, les avoirs en compte bancaire ou postal, ainsi que les placements monétaires à échéance de trois mois au plus.

1.5 Titres

Les titres figurant dans les actifs circulants sont évalués à leur prix courant actuel. Si un prix courant actuel ne peut être déterminé, ils sont évalués au plus à leur valeur d'acquisition, moins d'éventuels ajustements de valeur. Les placements monétaires à échéance de 3 à 12 mois sont aussi contenus dans le poste "titres". Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

1.6 Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances contre les utilisateurs sont portées à leur valeur nominale. Les créances concrètement compromises sont évaluées individuellement. Le reste du portefeuille de créances fait l'objet d'un ajustement de valeur forfaitaire, basé sur des données d'expérience. Les créances irrécupérables sont comptabilisées comme pertes.

1.7 Immobilisations financières

Les créances à long terme sont portées à leur coût d'acquisition, moins ajustements de valeur.

1.8 Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles est faite au maximum sur la base du coût d'acquisition ou de revient, moins les amortissements économiquement nécessaires. La limite d'inscription à l'actif est de CHF 1'000. L'immeuble est détenu à des fins de rendement.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la base de la durée prévue d'utilisation	
Terrains	pas d'amortissement
Immeuble	30 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Informatique	5 ans

1.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des biens immatériels acquis, qui comprennent principalement des logiciels informatiques. Leur évaluation est effectuée au plus sur la base du coût d'acquisition ou de revient, moins les amortissements économiquement nécessaires.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la base de la durée prévue d'utilisation	
Logiciels informatiques	8 ans
Frais de projets TC8 et TC9	5 ans

1.10 Ajustements de valeur

Lorsqu'il y a des indices selon lesquels une correction pourrait être nécessaire, la valeur d'actifs au jour d'établissement du bilan est examinée. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède la valeur réalisable (la plus haute de la valeur vénale et de la valeur de rendement), cet actif est réévalué à la valeur réalisable. La correction d'actif est débitée au compte de résultat.

1.11 Engagements et provisions

Les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les provisions sont évaluées en fonction des sorties de fonds vraisemblables selon des critères économiques uniformes et, sur la base d'une revue annuelle, augmentées, conservées ou dissoutes. Des provisions qui ne concernent pas des sorties de fonds durant l'année sont comptabilisées comme provisions à long terme.

1.12 Impôts

Les sociétés de gestion de droits d'auteur ne peuvent légalement faire de bénéfice (art. 45 al. 3 LDA) et dès lors, ne subissent pas d'imposition.

1.13 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les produits de prestations de services sont comptabilisés lorsque la prestation est effectuée, la hauteur des produits et des coûts est déterminable et le bénéfice économique sera vraisemblablement perçu.

La loi oblige les sociétés de gestion à avoir des tarifs communs et un organe commun d'encaissement (art. 47 LDA), ce qui a pour conséquence que pour chacun des tarifs communs, l'une des cinq sociétés suisses de gestion est chargée des encaissements pour les quatre autres et leur répartit la part leur revenant. En raison de ce versement, il s'agit d'une activité de courtage, raison pour laquelle seule la part propre et non celle revenant aux autres sociétés est comptabilisée comme chiffre d'affaires.

1.14 Affaires hors bilan

Les créances et engagements conditionnels et autres engagements n'appartenant pas au bilan sont évalués au jour de l'établissement du bilan et déclarés. Lorsque des engagements conditionnels et autres engagements hors bilan conduisent à une sortie de fonds sans entrée de fonds utile et que la sortie de fonds est vraisemblable et chiffrable, une provision est constituée.

1.15 Prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle couvrant les risques liés à l'âge, décès et invalidité est régie par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) : elle est de la compétence d'une Fondation autonome.

Un surplus résultant de réserves de cotisations d'employeur est comptabilisé comme un actif. L'activation d'un autre avantage économique (résultant d'un excès de couverture dans l'institution de prévoyance) n'est pas envisagée ; les conditions n'en seraient d'ailleurs pas remplies. Un engagement économique (résultant d'un manque de couverture dans l'institution de prévoyance) constitue un passif lorsque sont remplies les conditions de constitution d'une provision.

2. Notes sur les rubriques du bilan et du compte de résultat

2.1 Titres

Sous cette rubrique sont comptabilisés les titres facilement négociables, qui peuvent être vendus en tout temps. Ils sont comptabilisés à leur valeur de marché. L'ensemble du portefeuille titres est géré dans un mandat dénommé Premium. Au 31 décembre 2020, il contenait des liquidités de CHF 5'439'976 qui sont cependant destinées à des placements (exercice précédent : 128'042).

2.2 Créances résultant de livraisons et prestations

	31.12.2019	31.12.2020
Créances contre des utilisateurs de droits	2'948'952	3'327'082
Ajustements de valeur	-313'205	-282'624
	2'635'747	3'044'458

2.3 Autres créances à court terme

	31.12.2019	31.12.2020
Créances contre des tiers	461'208	129'594
Créance résultant du crédit d'exploitation à la Fondation sociale de ProLitteris	0	42'243
Créance résultant du crédit d'exploitation à la Fondation Fonds culturel de ProLitteris	0	22'413
	461'208	194'250

2.4 Immobilisations corporelles

Exercice 2019	Immeuble et terrain *	Mobilier et équipements	Installations téléphoniques	IT	Total
Valeur d'acquisition					
État au 1.1.2019	2'500'000	416'571	10'728	451'159	3'378'458
Entrées	0	2'308	0	92'131	94'440
Sorties	0	0	0	0	0
État au 31.12.2019	2'500'000	418'879	10'728	543'290	3'472'898
Corrections de valeurs cumulées					
État au 1.1.2019	-206'500	-406'571	-10'728	-419'159	-1'042'958
Amortissements planifiés	-41'300	-3'808	0	-30'131	-75'240
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0
État au 31.12.2019	-247'800	-410'379	-10'728	-449'290	-1'118'198
Valeur comptable nette au 31.12.2019	2'252'200	8'500	0	94'000	2'354'700
Exercice 2020					
Valeur d'acquisition					
État au 1.1.2020	2'500'000	418'879	10'728	543'290	3'472'898
Entrées	0	6'625	0	35'034	41'659
Sorties	0	0	0	0	0
État au 31.12.2020	2'500'000	425'504	10'728	578'325	3'514'557
Corrections de valeurs cumulées					
État au 1.1.2020	-247'800	-410'379	-10'728	-449'290	-1'118'198
Amortissements planifiés	-41'300	-3'925	0	-20'034	-65'259
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0
État au 31.12.2020	-289'100	-414'304	-10'728	-469'325	-1'183'457
Valeur comptable nette au 31.12.2020	2'210'900	11'200	0	109'000	2'331'100

* Immeuble productif de rendement

2.5 Immobilisations financières

Sous cette rubrique est comptabilisé le prêt de CHF 10'000'000 accordé par ProLitteris à la Fondation sociale de ProLitteris. Ce prêt porte actuellement intérêt au taux de 1%.

2.6 Immobilisations incorporelles

Exercice 2019	Logiciels IT	Frais de projets	Total
Valeur d'acquisition			
État au 1.1.2019	5'002'050	0	5'002'050
Entrées	483'788	0	483'788
Sorties	0	0	0
Extournes	0	0	0
État au 31.12.2019	5'485'838	0	5'485'838
Corrections de valeurs cumulées			
État au 1.1.2019	-2'944'750	0	-2'944'750
Amortissements planifiés	-608'088	0	-608'088
Ajustements de valeurs	0	0	0
État au 31.12.2019	-3'552'838	0	-3'552'838
Valeur comptable nette au 31.12.2019	1'933'000	0	1'933'000
Exercice 2020			
Valeur d'acquisition			
État au 1.1.2020	5'485'838	0	5'485'838
Entrées	272'799	138'890	411'689
Sorties	0	0	0
Extournes	-38'500	0	-38'500
État au 31.12.2020	5'720'137	138'890	5'859'027
Corrections de valeurs cumulées			
État au 1.1.2020	-3'552'838	0	-3'552'838
Amortissements planifiés	-608'599	0	-608'599
Ajustements de valeurs	0	0	0
État au 31.12.2020	-4'161'437	0	-4'161'437
Valeur comptable nette au 31.12.2020	1'558'700	138'890	1'697'590

Les logiciels IT concernent des logiciels individuels pour l'exploitation de ProLitteris.

La rubrique Frais de projets 2020 concerne des études relatives aux Tarifs communs 8 et 9 pour la période tarifaire commençant en 2021. Dès l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, ils seront amortis sur la période tarifaire.

2.7 Dettes à court terme

	31.12.2019	31.12.2020
Dettes résultant du crédit d'exploitation Fondation sociale de ProLitteris	28'542	0
Dettes résultant du crédit d'exploitation Fondation Fonds culturel de ProLitteris	10'431	0
	38'973	0

2.8 Dettes résultant de livraisons et prestations

	31.12.2019	31.12.2020
Dettes de droits d'auteur	1'026'822	978'723
Dettes envers des fournisseurs	294'828	127'656
	1'321'651	1'106'379

Sous la rubrique "Dettes de droits d'auteur" sont comptabilisées des redevances décomptées mais qui pour diverses raisons (p. ex. incertitude sur les coordonnées bancaires, succession non encore réglée, etc.) n'ont encore pu être versées.

2.9 Autres dettes à court terme

	31.12.2019	31.12.2020
Paiements d'avance de clients	876'473	895'073
Divers	114'304	60'016
	990'778	955'089

2.10 Provisions à court terme

Exercice 2019	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
État au 1.1.2019	4'010'140	34'793'102	38'803'242
Reclassification	0	4'641'189	4'641'189
Constitution	1'909'892	25'843'060	27'752'952
Utilisations (paiements)	-1'412'175	-20'430'573	-21'842'748
Dissolution	-4'000	-2'191'122	-2'195'122
État au 31.12.2019	4'503'857	42'655'656	47'159'513

Exercice 2020	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
Etat au 1.1.2020	4'503'857	42'655'656	47'159'513
Reclassification	-673'033	-3'348'460	-4'021'493
Constitution	1'055'398	21'244'153	22'299'551
Utilisations (paiements)	-3'348'070	-32'995'467	-36'343'537
Dissolution	-212'245	-1'105'712	-1'317'957
Etat au 31.12.2020	1'325'908	26'450'169	27'776'077

Sous la rubrique de la gestion collective obligatoire, sont comptabilisés les produits des tarifs communs qui seront répartis ou payés durant l'exercice suivant. La répartition est décalée parce que ce n'est qu'à la fin de l'exercice qu'est connu le montant des recettes disponibles pour répartition et que sont saisies les déclarations des œuvres et l'intégralité des utilisations.

En revanche, les produits relatifs à la gestion collective volontaire et ceux provenant de l'étranger sont en général distribués directement aux ayants droit durant l'exercice d'encaissement (hormis les produits encaissés en fin d'année qui ne peuvent plus être distribués pour des raisons de temps).

Les produits qui ne peuvent être répartis durant un exercice sont revus en fin d'exercice quant au moment prévisible de paiement. Si selon l'estimation, la distribution ne pourra intervenir dans un délai d'un après la date du bilan, le montant est reclassifié comme provision à long terme.

En 2020, dans le cadre de la révision annuelle des échéances des provisions, il y a eu une reclassification de provisions de court à long terme dans le domaine de la gestion collective obligatoire. En 2019, il avait été prévu pour 2020 une répartition relative au Tarif commun 12, qui n'a pu être effectuée du fait de l'importance des tâches liées au nouveau Règlement de répartition. On estime maintenant que la répartition de ces montants (d'un total de CHF 3'981'062) sera effectuée en 2022, raison pour laquelle ils sont comptabilisés à long terme. Inversement, il y a dans le domaine du Tarif commun 8 des reclassifications de long à court terme pour un montant de CHF 656'903, incluses dans la même rubrique relative à la gestion collective obligatoire, dont le montant net s'établit à CHF 3'348'460.

2.11 Provisions à long terme

Exercice 2019	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
État au 1.1.2019	56'957	6'155'022	6'211'979
Reclassification	0	-4'641'189	-4'641'189
Constitution	0	113'438	113'438
Utilisations (paiements)	-2'298	-218'237	-220'535
Dissolution	-194'197	0	-194'197
État au 31.12.2019	-139'538	1'409'034	1'269'496

Exercice 2020

	Gestion col- lective vo- lontaire	Gestion col- lective obli- gatoire	Total
État au 1.1.2020	-139'538	1'409'034	1'269'496
Reclassification	673'033	3'348'460	4'021'493
Constitution	572'607	3'248'282	3'820'889
Utilisations (paiements)	-203'305	-651'179	-854'484
Dissolution	-20'462	0	-20'462
État au 31.12.2020	882'335	7'354'598	8'236'933

Ces provisions couvrent des redevances pour annonces tardives de droits. Elles servent aussi à la correction d'erreurs dans les répartitions ordinaires. Les provisions non utilisées après le délai de prescription de cinq ans sont dissoutes et allouées à la répartition et donc aux ayants droit. Cela correspond à l'obligation juridique de distribuer aussi vite que possible aux ayants droit les redevances encaissées. Ce n'est que lorsque cela n'est pas possible pour des motifs justifiés et après des efforts raisonnables – p.ex. parce que les bases manquent encore dans les règlements de ProLitteris ou que des ayants droit sont inconnus ou introuvables – que la constitution d'une provision est justifiée et que doivent être prises des mesures ultérieures.

À part les reclassifications mentionnées sous point 2.10, d'un montant de CHF 3'348'460 dans le domaine de la gestion collective obligatoire, de nouvelles provisions à long terme, d'un montant de CHF 3'248'282, ont été constituées en 2020. Lors de l'établissement des comptes annuels, on a formulé l'hypothèse que des répartitions de ce montant relatif à divers Tarifs communs (surtout 1 et 12) ne pourront être effectuées qu'en 2022 dans le cadre du nouveau Règlement, ce qui explique leur caractère de long terme.

2.12 Capital et réserves

ProLitteris n'a pas de capital social. Comme tous les produits sont distribués aux ayants droit, elle n'a en conséquence pas non plus de réserves.

2.13 Produit d'exploitation**Exercice 2019**

	Gestion col- lective obli- gatoire	Gestion col- lective vo- lontaire	Total
Produit provenant de Suisse	33'954'492	2'379'432	36'333'924
Produit provenant de la Principauté de Liechtenstein	5'847	0	5'847
Produit provenant de l'étranger	1'645'969	1'174'248	2'820'216
Affaires de courtage	-3'974'213	0	-3'974'213
Produit brut	31'632'095	3'553'680	35'185'775
Rabais d'association			-1'622'121
Commissions d'encaissement de tiers			-382'962
Réductions de produits diverses			28'025
Dissolution de provisions			2'389'319
Produit net			35'598'036
Autres produits d'exploitation			369'435
Produit d'exploitation			35'967'471

Exercice 2020

	Gestion col- lective obli- gatoire	Gestion col- lective vo- lontaire	Total
Produit provenant de Suisse	34'591'784	2'371'328	36'963'112
Produit provenant de la Principauté de Liechtenstein	5'330	0	5'330
Produit provenant de l'étranger	1'391'157	801'978	2'193'135
Affaires de courtage	-3'967'575	0	-3'967'575
Produits bruts	32'020'696	3'173'306	35'194'003
Rabais d'association			-1'629'499
Commissions d'encaissement de tiers			-384'698
Réductions de produits diverses			-70'256
Dissolution de provisions			1'338'419
Produit net			34'447'969
Autres produits d'exploitation			381'325
Produit d'exploitation			34'829'294

Les redevances encaissées dans le cadre de tarifs communs pour les quatre autres sociétés de gestion et versées à celles-ci sont comptabilisées comme affaires de courtage. Seule la part conservée est portée comme chiffre d'affaires. Les affaires de courtage se décomposent comme suit :

Exercice 2019	TC 7 Ecoles	TC 9 Réseaux numériques	TC 5 Location dans des bibliothèques et vidéo-thèques	TC 6 Prêt dans des bibliothèques	TC 10 Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles
SSA	124'068	130'210	5'498	239	1'392
SUISA	758'217	199'966	8'729	1'025	21'366
SUISSIMAGE	1'410'604	351'103	10'151	635	13
SWISSPERFORM	686'275	248'795	6'909	637	8'384
Total	2'979'163	930'074	31'286	2'536	31'154

	LCE Licences collectives étendues	Total
SSA		261'407
SUISA		989'302
SUISSIMAGE		1'772'505
SWISSPERFORM		950'999
Total		3'974'213

Exercice 2020	TC 7 Ecoles	TC 9 Réseaux numériques	TC 5 Location dans des bibliothèques et vidéo-thèques	TC 6b Prêt dans des bibliothèques	TC 10 Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles
SSA	120'468	129'879	17'347	202	1'539
SUISA	730'250	199'458	43'575	929	3'020
SUISSIMAGE	1'385'445	350'211	32'655	521	42
SWISSPERFORM	672'946	248'163	29'168	557	1'200
Total	2'909'110	927'711	122'745	2'210	5'800

	LCE Licences collectives étendues	Total
SSA	0	269'436
SUISA	0	977'233
SUISSIMAGE	0	1'768'873
SWISSPERFORM	0	952'033
Total	0	3'967'575

L'introduction du nouveau droit d'auteur a permis l'octroi de licences collectives étendues. De telles licences ont été accordées durant l'exercice sous revue pour un montant de CHF 5'000, qui n'a pas encore pu faire l'objet de répartitions tarifaires.

Depuis le 1.1.2018, ProLitteris a repris l'encaissement sur la base du Tarif TC 5 location dans les bibliothèques et vidéothèques. Le précédent tarif TC 6a a été intégré dans ce nouveau tarif TC 5. Le prêt dans les bibliothèques de la Principauté de Liechtenstein est géré depuis 2018 sous le Tarif commun TC 6.

Les associations qui perçoivent de leurs membres des redevances de droit d'auteur et les versent globalement reçoivent pour ce service d'encaissement un rabais dénommé "rabais d'association".

Les produits provenant de l'étranger sont des encaissements de droits d'auteur effectués à l'étranger par des sociétés sœurs (sur la base de conventions de réciprocité) et transférés à ProLitteris.

2.14 Répartition de droits d'auteur

	2019	2020
Redevances totales de la gestion collective obligatoire	24'898'560	22'935'455
Redevances à des ayants droit en Suisse	25'984'674	23'961'379
Redevances à des sociétés sœurs en Suisse (affaires de courtage)	-3'974'213	-3'967'575
Redevances à des sociétés sœurs à l'étranger	2'888'098	2'941'651
Redevances totales de la gestion collective volontaire	2'971'263	2'498'604
Redevances à des ayants droit en Suisse	2'002'047	1'545'530
Redevances à des sociétés sœurs en Suisse (affaires de courtage)	0	0
Redevances à des sociétés sœurs à l'étranger	969'217	953'074
Total des Redevances de droits d'auteur	27'869'823	25'434'059
Contribution à la Fondation sociale de ProLitteris	2'996'529	3'082'703
Contribution à la Fondation Fonds culturel de ProLitteris	302'673	306'202
Total des contributions aux Fondations	3'299'202	3'388'905
Total de la répartition de droits d'auteur	31'169'024	28'822'964

Les redevances encaissées pour les autres sociétés de gestion et versées à celles-ci sont comptabilisées comme affaires de courtage. Seule la part conservée est portée comme chiffre d'affaires.

2.15 Frais de personnel

	2019	2020
Salaires	2'908'396	2'721'086
Prestations sociales	333'393	318'591
Prévoyance professionnelle	357'662	347'506
Autres frais de personnel	61'624	134'003
	3'661'074	3'521'185

Prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle pour les employés de ProLitteris est régie par un contrat d'adhésion auprès de la Fondation collective Columna Group Invest, Winterthur. Le plan de retraite est basé sur le principe de la primauté des cotisations. Il s'agit d'une solution partiellement autonome avec investissements de capitaux groupés. Dans une large mesure, les risques techniques d'invalidité et décès et, pour une part plus petite, les capitaux d'épargne et de retraite sont réassurés dans le cadre d'une assurance collective auprès de la société AXA Vie SA. À fin 2019, 5'956 plans de prévoyance étaient affiliés à la Fondation collective avec un total de 25'545 assurés actifs et 2'360 titulaires de rentes.

Comme la Fondation collective supporte le risque de placement avec les institutions de prévoyance affiliées, il ne s'agit pas ici d'une solution d'assurance totale. Un manque de couverture résultant de mauvais résultats de placements ne peut donc être totalement exclu, ce qui demanderait des mesures d'assainissement des institutions de prévoyance affiliées et une obligation de versements complémentaires par ProLitteris.

Provision pour cotisations d'employeur

Il n'y avait pas de provision pour cotisations d'employeur au 31.12.2020 ni au 31.12.2019.

Bénéfice économique / engagements économiques et charges de prévoyance

Taux de couverture / Charges de prévoyance	2019	2020
Taux de couverture de la Fondation collective Columna Group Invest	108.0%	109.1%
Charges de prévoyance de ProLitteris (Frais de personnel)	CHF 357'662	347'506

Le taux de couverture à fin 2020 est basé sur des chiffres provisoires du fait que les comptes de la Fondation collective n'étaient pas encore disponibles à la date de rédaction du présent rapport. Il n'y a pas d'engagement économique dépassant les contributions ordinaires.

2.16 Conseil d'administration / Assemblée générale

	2019	2020
Conseil d'administration	59'095	45'039
Assemblée générale	62'716	8'420
	121'811	53'459

Sous la rubrique "Conseil d'administration" sont comptabilisés tous les honoraires et frais afférents aux quatre séances annuelles du Conseil, qui comprend douze membres, aux séances des commissions du Conseil, aux séances préparatoires du Présidium (trois membres) ainsi qu'à divers engagements du Président et du Vice-président ou de la Vice-présidente envers les autres sociétés de gestion et les autorités.

La plupart des membres du Conseil d'administration ou leurs entreprises sont aussi membres de la coopérative ProLitteris. À côté de leurs fonctions au sein du Conseil, ils reçoivent aussi des redevances de droits d'auteur pour l'utilisation de leurs œuvres. Celles-ci sont cependant basées sur le Règlement de répartition, d'application générale, et ne donnent lieu à aucun avantage.

Sur le total de CHF 45'039, CHF 11'485 ont été versés au Président.

2.17 Relations publiques

	2019	2020
Relations publiques	32'240	28'712
Site Internet de ProLitteris	597	2'679
Traductions	30'813	22'389
Frais de voyage et représentation	17'010	9'688
	80'660	63'467

2.18 Autres frais d'exploitation

	2019	2020
Matériel de bureau, imprimés, téléphones, ports	152'035	145'948
Honoraires de conseil et révision	128'925	86'747
Frais judiciaires relatifs à la gestion de droits d'auteur	164'867	77'718
Contributions et associations	105'970	25'382
Autres frais d'exploitation	2'909	4'256
	554'707	340'051

2.19 Charges hors exploitation

	2019	2020
Entretien de l'immeuble Winkelriedstrasse 5	51'737	28'935
Amortissements de l'immeuble Winkelriedstrasse 5	41'300	41'300
	93'037	70'235

2.20 Produit extraordinaire et hors période

	2019	2020
Produit extraordinaire	12'359	21'099
Dissolution d'engagements pour dettes résultant de livraisons et prestations	183'505	121'186
	195'864	142'285

Cette dissolution concerne des engagements envers des auteurs qui, pour diverses raisons, n'ont pu être payés et qui maintenant, après d'intenses efforts et une fixation de délai, peuvent être crédités au compte de résultat.

2.21 Bénéfice annuel

Selon l'art. 45 al. 3 LDA, les sociétés de gestion de droits d'auteur ne doivent pas poursuivre de but lucratif.

3. Autres informations

3.1 Engagements hors bilan

Engagements résultant de contrats de leasing	2019	2020
Structure des échéances		
jusqu'à 1 an	4'222	3'787
1 à 5 ans	7'968	5'976
plus de 5 ans	0	0
	12'190	9'763

3.2 Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'événements importants postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur la valeur comptable des actifs ou passifs ou qui devraient être déclarés sous cette rubrique.

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de ProLitteris

ProLitteris, Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, coopérative, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels de ProLitteris, Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, coopérative, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux statuts et aux Swiss GAAP RPC, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a al 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Clemens Scherrer
*Expert réviseur agréé,
réviseur responsable*

Reto Kaufmann
Expert réviseur agréé

Zurich, le 21 mai 2021

8 Comptes annuels de la Fondation sociale

Bilan au 31.12.2020

	Chiffre Annexe	31.12.2019 CHF	31.12.2020 CHF
Liquidités		4'580'474.16	5'141'109.27
Autres créances à court terme	2.1	36'041.69	1'645.85
Actifs de régularisation		16'468.20	0.00
Total du l'actif circulant		4'632'984.05	5'142'755.12
Immobilisations corporelles	2.2	18'069'413.40	17'910'953.40
Immobilisations incorporelles	2.3	6'250.80	3'500.00
Total de l'actif immobilisé		18'075'664.20	17'914'453.40
Total actifs		22'708'648.25	23'057'208.52
Dettes résultant d'achat de biens et prestations de services		114'088.98	75'090.35
Dettes à court terme portant intérêt	2.4	0.00	42'242.71
Autres dettes à court terme		9'262.85	0.00
Passifs de régularisation		11'500.00	10'000.00
Total des capitaux étrangers à court terme		134'851.83	127'333.06
Dettes à long terme portant intérêt	2.5	10'000'000.00	10'000'000.00
Provisions à long terme	2.6	2'844'499.55	2'537'507.50
Total des capitaux étrangers à long terme		12'844'499.55	12'537'507.50
Capital de la Fondation	2.7	9'729'296.87	10'392'367.96
Total des capitaux propres		9'729'296.87	10'392'367.96
Total passifs		22'708'648.25	23'057'208.52

Compte de résultat

	Chiffre Annexe	2019 CHF	2020 CHF
Produit d'exploitation	2.8	4'092'852.25	4'169'254.10
Produit d'exploitation		4'092'852.25	4'169'254.10
Rentes et allocations	2.9	-2'841'919.47	-3'001'483.10
Gestion administrative par ProLitteris	2.10	-192'110.00	-180'000.00
Amortissements sur les immobilisations corporelles		-309'060.00	-309'060.00
Amortissements sur les immobilisations incorporelles		-3'749.20	-2'750.80
Autres charges d'exploitation	2.11	-243'833.00	-212'667.42
Variation du capital de couverture des rentes	2.12	-252'396.50	309'729.50
Charges d'exploitation		-3'843'068.17	-3'396'231.82
Résultat d'exploitation		249'784.08	773'022.28
Produit financier	2.13	2'347.75	346.15
Charges financières	2.13	-114'458.10	-110'297.34
Résultat financier		-112'110.35	-109'951.19
Résultat ordinaire		137'673.73	663'071.09
Produit hors exploitation		0.00	0.00
Charges hors exploitation		0.00	0.00
Charges extraordinaires et hors période		-10'316.00	0.00
Résultat extraordinaire		-10'316.00	0.00
Bénéfice de l'exercice		127'357.73	663'071.09

1. Principes

1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les principes du droit comptable suisse (Titre 32 du Code des obligations).

Les principes d'évaluation importants non prescrits par la loi sont décrits ci-dessous.

1.2 Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles est effectuée sur la base du coût d'acquisition ou de revient sous déduction des amortissements cumulés et corrections de valeur. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties de manière linéaire. En cas d'indice de surévaluation, les valeurs comptables sont revues et ajustées s'il y a lieu.

1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des valeurs incorporelles acquises, spécialement des logiciels IT. L'évaluation des immobilisations incorporelles est effectuée au plus sur la base du coût d'acquisition ou de revient, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. En cas d'indice de surévaluation, les valeurs comptables sont revues et ajustées s'il y a lieu.

2. Notes sur les rubriques du bilan et du compte de résultat

2.1 Autres créances à court terme

	31.12.2019	31.12.2020
Créances liées au crédit d'exploitation de ProLitteris	28'542	0
Avoirs sur la TVA	0	596
Avoirs sur l'impôt à la source	0	0
Avoirs d'impôt anticipé	0	0
Avoirs résultant de paiements anticipés à des fournisseurs	500	0
Paiement anticipé à des fournisseurs	7'000	1'050
	36'042	1'646

Durant l'exercice sous revue, la créance envers ProLitteris résultant du crédit d'exploitation a porté intérêt au taux de 1%.

2.2 Immobilisations corporelles

Exercice 2019	État 1.1.2019	Entrées	Sorties	Extournes	Amortisse- ments pla- nifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2019
Immeuble Universitätstrasse 100	14'369'426	33'283	0	0	-309'060	0	14'093'649
Terrain Universitätstrasse 100	3'975'764	0	0	0	0	0	3'975'764
	18'345'190	33'283	0	0	-309'060	0	18'069'413

Exercice 2020	État 1.1.2020	Entrées	Sorties	Extournes	Amortisse- ments pla- nifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2020
Immeuble Universitätstrasse 100	14'093'649	150'600	0	0	-309'060	0	13'935'189
Terrain Universitätstrasse 100	3'975'764	0	0	0	0	0	3'975'764
	18'069'413	150'600	0	0	-309'060	0	17'910'953

La valeur résiduelle de l'immeuble (sur une durée d'utilisation de 60 ans) sera amortie selon le plan sur la durée d'utilisation restante et les entrées occasionnant une plus-value sur leur durée de vie prévisible.

2.3 Immobilisations incorporelles

Exercice 2019	État 1.1.2019	Entrées	Sorties	Extournes	Amortissements planifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2019
ONDA Logiciel de rentes	10'000	0	0	0	-3'749	0	6'251
	10'000	0	0	0	-3'749	0	6'251

Exercice 2020	État 1.1.2020	Entrées	Sorties	Extournes	Amortissements planifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2020
ONDA Logiciel de rentes	6'251	0	0	0	-2'751	0	3'500
	6'251	0	0	0	-2'751	0	3'500

Le logiciel ONDA est un logiciel de traitement des droits aux rentes et des paiements de rente, amorti linéairement sur une durée de 5 ans.

2.4 Dettes à court terme portant intérêt

	31.12.2019	31.12.2020
Crédit d'exploitation ProLitteris	0	42'243
	0	42'243

Le crédit d'exploitation accordé par ProLitteris à la Fondation sociale est actuellement rémunéré au taux de 1%.

2.5 Dettes à long terme portant intérêt

	31.12.2019	31.12.2020
Dettes hypothécaires envers un établissement financier	0	0
Prêt de ProLitteris	10'000'000	10'000'000
	10'000'000	10'000'000

Le prêt de CHF 10'000'000 accordé par ProLitteris à la Fondation sociale, est actuellement rémunéré au taux de 1%.

2.6 Provisions à long terme

	31.12.2019	31.12.2020
Fonds à affectation limitée	12'454	15'192
Capital de couverture de rentes payables	2'832'046	2'522'316
	2'844'500	2'537'508

Dans le fonds à affectation limitée sont accumulés des remboursements de membres qui, pour des raisons diverses, renoncent à leurs redevances pour utilisation de leurs œuvres protégées.

Comme le Conseil de fondation doit fixer le montant absolu des rentes chaque année selon le Règlement, le capital de couverture des rentes payables est maintenant déterminé et provisionné chaque année. Le droit à la rente prend en compte les redevances de droit d'auteur durant l'exercice concerné. Les rentes sont payées durant l'exercice suivant.

2.7 Capital de la Fondation

	31.12.2019	31.12.2020
Capital de la Fondation	9'601'939	9'729'297
Bénéfice de l'exercice	127'358	663'071
	9'729'297	10'392'368

2.8 Produit d'exploitation

	2019	2020
Contributions ordinaires de ProLitteris	2'996'529	3'082'703
Produit de l'immeuble Universitätstrasse 100	1'096'324	1'086'551
	4'092'853	4'169'254

ProLitteris déduit de ses produits bruts en provenance de Suisse un montant de 10 % comme contribution à la Fondation sociale, qu'elle lui transfère à intervalles réguliers.

Le produit de l'immeuble est inférieur de CHF 9'773 par rapport à l'exercice précédent.

2.9 Rentes et allocations

	2019	2020
Rentes payées à des membres	2'583'507	2'920'845
Allocations et aides à des membres	258'413	80'638
	2'841'920	3'001'483

Les rentes payées à des membres sont fondées sur le Règlement valable depuis le 1^{er} septembre 2012. Le Conseil de fondation doit fixer chaque année le montant absolu des rentes. Celui-ci est conditionné par une expertise actuarielle qui doit être effectuée tous les deux ans (la dernière fois le 31 octobre 2019) et donner des informations sur la situation financière, les contributions prévisibles et les prestations futures de la Fondation. Le montant absolu des rentes doit être fixé de telle sorte que le patrimoine de la Fondation (actifs nets) ne tombe pas au-dessous du montant total des rentes à payer aux membres l'année suivante.

Les allocations et aides à des membres tombés dans le besoin sont décidées par le Conseil de fondation, qui comprend sept membres.

2.10 Gestion administrative par ProLitteris

	2019	2020
Salaires (y.c. prestations sociales)	134'710	125'500
Loyer, téléphone, loyer d'imprimantes	25'150	25'150
IT- Infrastructure / IT - charges de licence	22'250	19'350
Divers	10'000	10'000
	192'110	180'000

ProLitteris assure la gestion administrative de la Fondation sociale. Les salaires se composent des parts de rémunération de direction, secrétariat, gestion comptable et financière.

2.11 Autres charges d'exploitation

	2019	2020
Contributions ASV-/AI sur jetons de présence du Conseil de fondation	350	-131
Contributions, émoluments, autorisations	3'386	3'083
Jetons de présence du Conseil de fondation	27'981	32'843
Cotisations et associations	6'900	6'900
Charges de conseil et révision	17'251	10'009
Charges d'exploitation diverses	94	1'578
Entretien de l'immeuble Universitätstrasse 100	187'871	158'385
	243'833	212'667

Les rémunérations et remboursements de frais aux sept membres du Conseil de fondation sont déterminés conformément au Règlement de rémunération de la Fondation sociale de ProLitteris.

2.12 Variation du capital de couverture des rentes

	2019	2020
Dissolution de capital de couverture de l'exercice précédent	2'579'649	2'832'046
Constitution de capital de couverture de l'exercice sous revue	-2'832'046	-2'522'316
	-252'397	309'730

2.13 Résultat financier

	2019	2020
Produit financier		
Intérêts du crédit d'exploitation ProLitteris	2'348	346
Bénéfice de cours / intérêts actifs	0	0
	2'348	346
Charges financières		
Intérêts et frais bancaires	-2'286	-10'297
Intérêts sur prêt de ProLitteris	-100'000	-100'000
Intérêts hypothécaires	-12'172	0
	-114'458	-110'297
	-112'110	-109'951

3. Autres informations

3.1 Emplois à plein temps

La Fondation sociale de ProLitteris n'a pas d'employés à plein temps.

3.2 Engagement d'actifs en garantie d'engagements propres

	31.12.2019	31.12.2020
Valeur comptable de l'immeuble gagé	18'069'413	17'910'953
Droits de gage sur l'immeuble	10'000'000	10'000'000
Dettes garanties par gages immobiliers	0	0

3.3 Évènements importants postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'évènements importants postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur la valeur comptable des actifs ou passifs ou qui devraient être déclarés sous cette rubrique.

Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation sociale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la Fondation sociale de ProLitteris arrêtés au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Clemens Scherrer
*Expert réviseur agréé,
réviseur responsable*

Reto Kaufmann
Expert réviseur agréé

Zurich, le 23 avril 2021

9. Comptes annuels de la Fondation Fonds culturel de ProLitteris

Bilan au 31.12.2020

	Chiffre Annexe	31.12.2019 CHF	31.12.2020 CHF
Liquidités		646'547.09	176'477.24
Autres créances à court terme	2.0	10'431.41	0.00
Actifs de régularisation		0.00	0.00
Total de l'actif circulant		656'978.50	176'477.24
Total actifs		656'978.50	176'477.24
Dettes pour achat de biens et prestations de services		7'500.00	0.00
Autres dettes à court terme	2.1	0.00	22'413.19
Passifs de régularisation		42'200.00	152'700.00
Total du capital étranger		49'200.00	175'113.19
Capital de la Fondation	2.2	607'778.50	1'364.05
Total du capital propre		607'778.50	1'364.05
Total passifs		607'778.50	176'477.24

Compte de résultat

	Chiffre Annexe	2019 CHF	2020 CHF
Produit d'exploitation	2.3	302'672.90	306'201.55
Produit d'exploitation		302'672.90	306'201.55
Fonds culturel	2.4	-236'135.40	-853'666.15
Prix ProLitteris	2.5	-91'420.00	-56'150.00
Autres charges d'exploitation	2.6	-3'153.50	-2'792.20
Charges d'exploitation		-330'708.90	-912'608.35
Résultat d'exploitation		-28'036.00	-606'406.80
Produit financier		0.00	0.00
Charges financières		-14.00	-7.65
Résultat financier		-14.00	-7.65
Bénéfice (+) / perte (-) de l'exercice		-28'050.00	-606'414.45

1. Principes

1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les principes du droit comptable suisse (Titre 32 du Code des obligations).

1.2 Principes d'évaluation

Selon les dispositions du droit comptable suisse, l'annexe doit contenir des informations sur les principes d'évaluation, dans la mesure où ils ne sont pas prescrits par la loi. Cela comprend des possibilités de choix sur la saisie, la présentation et l'évaluation de rubriques dans les comptes annuels. Durant l'exercice sous revue, la Fondation Fonds culturel n'a fait usage d'aucune de ces possibilités.

1.3 Informations sur l'acte de fondation

Acte de fondation	31 mai 2011
Règlement d'organisation	Valable dès le 1 ^{er} novembre 2020

2. Notes sur les rubriques du bilan et du compte de résultat

2.0 Autres créances à court terme

	31.12.2019	31.12.2020
Crédit d'exploitation de ProLitteris	10'431	0
	10'431	0

Sous cette position est porté le solde du compte courant envers ProLitteris. Il ne porte pas intérêt.

2.1 Autres dettes à court terme

	31.12.2019	31.12.2020
Crédit d'exploitation de ProLitteris	0	22'413
	0	22'413

Sous cette position est porté le solde du compte courant envers ProLitteris. Il ne porte pas intérêt.

2.2 Capital de la Fondation

	31.12.2019	31.12.2020
Capital de la Fondation	635'829	607'779
Bénéfice (+) perte (-) de l'exercice	-28'050	-606'414
	607'779	1'365

2.3 Produit d'exploitation

	2019	2020
Contribution ordinaire de ProLitteris	302'673	306'202
	302'673	306'202

ProLitteris déduit de ses recettes brutes un montant de 1% comme contribution à la Fondation Fonds culturel, qu'elle lui transfère à intervalles réguliers.

2.4 Fonds culturel

	2019	2020
Demandes de subventions approuvées durant l'exercice	236'135	853'666
	236'135	853'666

La Fondation Fonds culturel dispose de fonds propres importants et c'est pourquoi le Conseil de fondation a décidé de les affecter à la promotion de projets culturels.

2.5 Prix ProLitteris

	2019	2020
Prix ProLitteris	50'000	50'000
Charges pour la remise du Prix	41'420	6'150
	91'420	56'150

La Fondation Fonds culturel décerne chaque année un prix principal d'un montant de CHF 40'000 et un prix d'encouragement d'un montant de CHF 10'000. Le prix principal est décerné par un jury de quatre membres nommé chaque année par le Conseil de fondation.

2.6 Autres charges d'exploitation

	2019	2020
Autres charges d'exploitation	3'154	2'792
	3'154	2'792

Le poste "autres charges d'exploitation" contient des frais de révision, émoluments de l'autorité de surveillance, honoraires de conseil et divers.

La Fondation Fonds culturel ne paie pas de jetons de présence.

3. Autres informations

3.1 Emplois à plein temps

La Fondation Fonds culturel de ProLitteris n'a pas d'employés à plein temps.

3.2 Évènements importants postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'évènements importants postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur la valeur comptable des actifs ou passifs ou qui devraient être déclarés sous cette rubrique.

Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation Fonds culturel

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) du Fonds culturel de ProLitteris arrêtés au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Clemens Scherrer
*Expert réviseur agréé,
réviseur responsable*

Reto Kaufmann
Expert réviseur agréé

Zurich, le 21 mai 2021



Rédaction : Philip Kübler (texte), Knut Eschweiler (chiffres)
Traduction : C.-Alain Burnand

© ProLitteris,
Société suisse
de droits d'auteur
pour l'art littéraire
et plastique,
coopérative
Universitätstrasse 100
Case postale 205
8024 Zürich

www.prolitteris.ch